



le référencement gratuit des acteurs du Cheval de Trait

REGLEMENT CONCOURS CALENDRIER 2013

REGLEMENT DU CONCOURS CALENDRIER ESPRITRAIT 2013 « Le Cheval de trait au travail »

ARTICLE 1- ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

EspritTrait organise un concours photographique, libre et gratuit afin de permettre la réalisation du Calendrier 2013 EspritTrait, composé d'une douzaine de pages représentatives du cheval de trait au travail.

Les informations et règlement sont disponibles par mail ou sur le site www.espritrait.com

Les échanges de mails se feront à l'adresse suivante : info@espritrait.com

Les échanges de mails ou informations par les réseaux sociaux ne seront pas pris en compte.

Le concours se déroulera du 20 août au 30 septembre 2012.

ARTICLE 2- THÈME

Le Cheval de Trait au Travail

Les photos envoyées devront montrer le cheval de trait au travail.

Quelques exemples : attelage, labour, maraichage, débardage, concours modèles et allures, voirie, vigne, etc...

ARTICLE 3 –CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous.

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo.

5 photos maximum par personne seront acceptées.

Le droit à l'image sera cédé à EspritTrait.

EspritTrait se réserve le droit de pouvoir utiliser les photos à des fins de valorisation du cheval de trait sur son site ou affiches explicatives.

Les photos devront être envoyées au format numérique « JPG » en pièce jointe d'un email à info@espritrait.com

La taille de chaque photo sera au minimum de 2Mo ou de 2000x3000 pixels.

Le nom du fichier photo devra être sous la forme « nom-prénom.jpg »

Le sujet de l'email sera sous la forme : « concours EspritTrait - photo-nom-prénom »

Le corps de l'email comprendra :

Le nom et prénom du participant,

La date et le lieu de la prise de vue,

Un commentaire explicatif de 2 lignes maximum,

Le nom du cheval et sa race,

Le nom prénom du meneur ou autre personne visible sur la photo ainsi que l'acceptation du présent règlement par cette personne,

www.espritrait.com - info@espritrait.com

83 RTE DE LA COTE 74580 VIRY - TEL : 06 77 66 24 86



le référencement gratuit des acteurs du Cheval de Trait

L'adresse postale et le n° de téléphone du participant,
L'email du participant.

Les images ne respectant pas ces critères seront éliminées.

ARTICLE 4 : CRITÈRES DE SELECTION

Les photographies seront évaluées sur leur valeur technique, artistique et originalité.

Les photos doivent montrer le cheval en action dans une activité professionnelle ou de loisir

Le cheval doit être impérativement issu d'une race Européenne reconnue de trait.

L'équipement et le harnachement du cheval seront pris en compte.

ARTICLE 5 : PRIX

Seront récompensées les photos retenues pour le futur calendrier 2013.

Les lots seront identiques et comprendront en plus une réduction de 10% sur une commande de la boutique EspritTrailT (valable une année). Un calendrier sera également offert à chaque gagnant.

ARTICLE 6 : EXPOSITION DES ŒUVRES

Les photographies seront exposées sur le site EspritTrailT et sur les réseaux sociaux.

Elles pourront être occasionnellement exposées lors d'évènement de valorisation du cheval de trait.

ARTICLE 7 : ANNONCE DES RESULTATS

Les gagnants seront informés par mail et les résultats seront dévoilés sur le site EspritTrailT ainsi que sur les réseaux sociaux.

ARTICLE 8 : REMISE DES PRIX

Les gagnants recevront leur prix par envoi postal pour le calendrier et les 10% de moins sur la boutique seront remboursé par chèque ou virement après confirmation et réception de leur commande.

ARTICLE 9 : COMPOSITION DU JURY

Le jury est constitué par:

L'ensemble des votes sur les réseaux sociaux, mails et le site internet Esprittrait.com,

Des professionnels et syndicats du Cheval de trait,

De Mme Salzard Aurore Directrice d'EspritTrailT.

ARTICLE 10 : EXCLUSIONS

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos ne répondant pas au thème, discriminante ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur.

Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs.



le référencement gratuit des acteurs du Cheval de Trait

ARTICLE 11 : DROIT À L'IMAGE ET COMMERCIALISATION

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion.

Si les organisateurs du concours souhaitent exploiter une photographie d'un participant, une convention sera rédigée précisant les exploitations prévues, les supports ainsi que la durée.

Chaque participant reconnaît être informé de la commercialisation du calendrier et par là-même de sa photo. Par sa participation et son acceptation du règlement, il renonce à tout paiement ou à toute compensation financière ou matérielle liés à la commercialisation de sa photo.

ARTICLE 12 : RESPONSABILITES

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problèmes liés au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure EspritTrail se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

ARTICLE 13 : OBLIGATIONS

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents.

Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.

Fait à Viry, le 15 Août 2012